

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	35
Titulaires Présents	26
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	6
Nombre de votants	34
Date de la convocation	22/11/2022
Certifié exécutoire le	06/12/2022
Date d'affichage	06/12/2022
Envoyé en préfecture le	06/12/2022

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LE MEUR Marion, LELIEVRE Carla, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZEAU Sophie, GAGE Pascal,

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : DELAUNAY Jean Paul, VERGNE Patrick

EXCUSES : BOURROUX François (donne procuration à Champseix Serge) , CHASSEING Daniel (donne procuration à TAVERT Gérard), COISSAC Vincent (donne procuration à RUAL Bernard), DEGERY Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée), TER-HEIDE Laurence (donne procuration à JANICOT Véronique), PETIT Christophe (représenté), PLAS Marcel, SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à COUTURAS Alain).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

155-2022 Ligne de trésorerie 2023 sur le budget principal

Suite à la consultation de 3 banques pour une ligne de trésorerie de 200 000 € sur le budget principal,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 4 voix pour, 0 contre et 30 abstentions,

De sélectionner l'offre de la Caisse d'Epargne suivante :

- montant : 200 000 €
 - durée : 364 jours
 - Taux d'intérêt : variable sur taux indexé ESTER + 0.45%
 - Base de calcul des intérêts en nombre de jours : exact/360
 - Process : tirage : crédit d'office ; remboursement : débit d'office
 - Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
 - Frais de dossier et commission de mouvement : neant
 - Commission d'engagement : 0.05%
 - Commission de non utilisation : 0.05% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages.
- Autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Treignac le 06/12/2022
Le Président, Philippe JENTY

